

N° 112004072022

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08404722S0035

Commune de GARGAS

date de dépôt : 16/06/2022

demandeur : Madame BUI Joëlle

pour : Clôture et portail

adresse terrain : Avenue de Castagne 84400
Gargas

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de GARGAS

Le maire de GARGAS,

Vu la déclaration préalable présentée le 16/06/2022 par Madame BUI Joëlle demeurant 43 avenue Philippe de Girard 84400 Apt ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'édification d'un mur de clôture et la pose d'un portail ;
- sur un terrain situé Avenue de Castagne 84400 Gargas;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 24/03/2010 et modifié les 30/01/2013, 02/03/2016 et 17/12/2018 ;

Vu la date d'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable le 16/06/2022 ;

Vu le règlement de la zone Uc ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

ASPECT EXTERIEUR :

- Le mur de maçonnerie sera enduit sur toutes les faces.
- Le couronnement du mur sera parallèle à la pente du terrain : pas de redents.
- L'enduit sera de teinte de terres ou de sables de pays, de ton soutenu (éviter un ton trop clair) et de finition talochée. (teinte ocre doré validée)
- Le portail et le portillon seront de forme droite (et non pas courbe). Les piliers, le portail et le portillon seront de même hauteur que le mur de clôture.
- Le portail et le portillon seront de teinte gris-brun (RAL 7006 ou 7002)

Le 04/07/2022

Le maire,
Laurence LE ROY

